

**PROCES-VERBAL 20250210-01-CCAAG**  
**Conseil Communautaire du 10 février 2025**  
**à 18h00 à la salle des fêtes de Saint Ost**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Mme Céline Salles, Présidente.

**Conseillers communautaires présents :** M Esterez, JJ Maumus, O Vendome, JN Jammet, P Cano, C Ladois, F Saphore, R Sassoli, S Ducay (suppléant de F Dupouey), P Laprebende, T Douat (suppléant de C Abadie), JM Castay, P Taran, M Ulian, S Lahille, F Thirot, M Nogues, JC Dazet, D Tugaye, P Baron, C Salles, M Doneys, C Falceto, JC Laborie, C Daujan, F Monserrat, C Cardyl (suppléante de L Soriano), JF Daubian, JM Laffitte, D Pomies, J Puch Nedellec, A Bourdallé, D Jové, F Gouzenne, C Verdier, JM Le Mao, A Fonvielle, H Tujague, J Bernichan, P Ducombs, C Bonnassies, C Mailhos, M Moura, JF Abadie

**Conseillers communautaires absents :** JF Doz, JP Magni, G Pujos, G Tanques, V Cyriaque, JC Verdier, C Bousquet, P Saintagne, B Sarrelabout

**Nombre de membres en exercice : 53**

**Nombre de membres présents : 44**

**Secrétaire de séance : A Bourdallé**

**1/ Approbation du PV de séance du Conseil Communautaire du 05 décembre 2024**

VU le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024.

**2/ Débat d'Orientation Budgétaire 2025**

VU L'article L.2312-1 du CGCT rendant obligatoire la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour les EPCI comprenant au moins 1 commune de plus de 3 500 habitants,

Bien que non concernée, la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne organise malgré tout en conseil communautaire un débat d'orientation budgétaire à l'aide d'un rapport sur les orientations budgétaires générales (ROB) de l'exercice.

Le rapport présenté devant l'assemblée comporte :

- Les résultats de l'année N-1 en section fonctionnement et section investissement,
- Les recettes fiscales de l'année N-1,
- Les informations relatives à l'encours de la dette,
- La projection en section fonctionnement (dépenses et recettes) du budget primitif de l'année N,
- La projection en section investissement (dépenses et recettes) du budget primitif de l'année N.

Sont présentées également les hypothèses d'évolution pour construire le projet de budget en matière de fiscalité, de subventions.

**CONSIDERANT** que ce débat intervient dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif et donne lieu à une délibération du conseil communautaire qui prend acte de la tenue du débat,

**CONSIDERANT** que ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante, d'une part, de disposer d'informations sur le contexte économique et réglementaire dans lequel elle évolue, d'autre part, d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité et, enfin, de connaître les grandes orientations retenues qui présideront à l'élaboration des budgets primitifs,

**CONSIDERANT** qu'un projet de budget primitif 2025 a été adressé par voie électronique aux élus communautaires en amont du conseil communautaire,

Le débat ayant eu lieu en séance, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la présentation des orientations budgétaires, formulées au titre de l'année 2025 par Mme la Présidente.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport sur les orientations budgétaires présentées au titre de l'année 2025 par Mme la Présidente.

La séance est levée à 23h05.

La Présidente,



Céline SALLES

